

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PETIT Denise, DEMARCQ Valérie, - MM. GELAS Gilles, ROUDET Didier, GARDEUR Dominique, BARBE Jean-David, LEYGNIER Sylvain,

POUVOIRS :

Mr CHARMEIL Sébastien a donné pouvoir à Mr Henri GERBE

Mr NEVEJANS Bruno a donné pouvoir à Mr Didier ROUDER

SECRETAIRE : Mme ACIDE- REYNAUD Josiane

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE SOCIO-CULTUREL

- **REGION RHONE ALPES** :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet sommaire de la future construction de l'espace socio-culturel.

Ce projet de construction, répondant aux normes BBC et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite entre autres, permettrait de recevoir plusieurs activités actuellement réalisées dans des salles communales qui devraient respecter ces normes. Le coût H.T. estimé de la construction s'élève à :

- Bâtiment :	1 337 100.00 €
- Aménagements extérieurs	436 243.00 €
- Honoraires et prestations diverses (SPS-CSPS-M.O.)	180 262.00 €
Total	1 953 605.00 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, **décide de programmer la construction de l'espace socio-culturel et mandate** Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

- **ADEME** :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet sommaire de la future construction de l'espace socio-culturel.

Ce projet de construction, répondant aux normes BBC et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite entre autres, permettrait de recevoir plusieurs activités actuellement réalisées dans des salles communales qui devraient respecter ces normes. Le coût H.T. estimé de la construction s'élève à :

- Bâtiment :	1 337 100.00 €
- Aménagements extérieurs	436 243.00 €
- Honoraires et prestations diverses (SPS-CSPS-M.O.)	180 262.00 €
Total	1 953 605.00 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, **décide de programmer la construction de l'espace socio-culturel et mandate** Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès de l'ADEME.

• **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ANNEE 2013 :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet sommaire de la future construction de l'espace socio-culturel.

Ce projet de construction, répondant aux normes BBC et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite entre autres, permettrait de recevoir plusieurs activités actuellement réalisées dans des salles communales qui devraient respecter ces normes. Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention DETR pour l'année 2013 et le plan de financement :

Désignation	MONTANT HT	SUBVENTIONS				
		Conseil Général	Etat (DETR)	Région Rhône Alpes	Réserve parlementaire	ADEME
Bâtiment	1 337 100.00	585 000.00	195 000.00	40 000.00	20 000.00	25000.00
Aménagements extérieurs	436 243.00					
Maître d'œuvre	163 147.00					
Mission SPS et CSPS	17 115.00					
TOTAL	1 953 605.00 €	865 00.00				

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, **décide de programmer la construction de l'espace socio-culturel et mandate** Monsieur le Maire pour solliciter une subvention DETR 2013.

• **RESERVE PARLEMENTAIRE :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet sommaire de la future construction de l'espace socio-culturel.

Ce projet de construction, répondant aux normes BBC et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite entre autres, permettrait de recevoir plusieurs activités actuellement réalisées dans des salles communales qui devraient respecter ces normes. Le coût H.T. estimé de la construction s'élève à :

- Bâtiment :	1 337 100.00 €
- Aménagements extérieurs	436 243.00 €
- Honoraires et prestations diverses (SPS-CSPS-M.O.)	180 262.00 €
Total	1 953 605.00 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, **décide de programmer la construction de l'espace socio-culturel et mandate** Monsieur le Maire pour solliciter une subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

• **CONSEIL GENERAL :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet sommaire de la future construction de l'espace socio-culturel.

Ce projet de construction, répondant aux normes BBC et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite entre autres, permettrait de recevoir plusieurs activités actuellement réalisées dans des salles communales qui devraient respecter ces normes. Le coût H.T. estimé de la construction s'élève à :

- Bâtiment :	1 337 100.00 €
- Aménagements extérieurs	436 243.00 €
- Honoraires et prestations diverses (SPS-CSPS-M.O.)	180 262.00 €
Total	1 953 605.00 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, **décide de programmer la construction de l'espace socio-culturel et mandate** Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

COLLECTEUR EAUX PLUVIALES – REALISATION RESEAU AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BIEVRE CHAMBARAN :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la communauté de Communes de Bièvre Chambaran informant la commune qu'il y a lieu de réaliser un collecteur des eaux pluviales de la ZAC GRENOBLE AIR PARC. Ce réseau rejoindra les bassins de rétention situés au bord de l'axe de Bièvre. Une bande de terrain nécessaire pour les travaux et le collecteur traversant la parcelle 21 ZE, une convention de passage est indispensable.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention autorisant le passage du collecteur d'eaux pluviales, autorise le Maire à la signer.

SPA :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la convention simplifiée de fourrière que la commune signe toutes les années avec la S.P.A. avec accueil et garde des animaux. Cette année le taux est fixé à **0.28 €** par an et par habitant. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire cette convention simplifiée au taux de 0.26 € par an et par habitant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de reconduire la convention simple : 0.28 € par an et par habitant soit $0.28 \times 1795 = 502.60$ € et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention telle que présentée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cérémonie des Vœux : 04 janvier 2013
- Gazette : en cours de finalisation
- Réunion finances : 6 février 2013 à 20 Heures en présence de la Trésorière Principale de St Etienne de St Geoirs

PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

PEPIN Philippe : maison individuelle – PC accepté

PETIT Maryline : maison individuelle – PC accepté

DELIVET Félicien : en cours d'instruction

OZKUL Sami : en cours d'instruction

Mr Gelas informe le conseil municipal que 18 permis de construire ont été délivrés courant 2012 contre 34 en 2011. Pour 2013, 20 lots sont à construire et 3 petits lotissements représentant environ 10 logements.

La séance est levée à 21 heures 30.